

## PROCURATION — MANDAT GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION

**(autre qu'une personne physique; par exemple, une société par actions, une société de personnes, une société en nom collectif, une société en commandite<sup>1</sup>)**

Le présent formulaire peut être utilisé par toute entreprise qui désire désigner une personne pour agir en son nom auprès de La Financière agricole du Québec.

(Articles 23, 53 et 53.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels)

### SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DU CLIENT (LE MANDANT)

Nom de l'entreprise		Numéro de client à la FADQ	
Adresse postale (numéro, rue ou rang)		Municipalité/Ville	Province
Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (cellulaire)	

### SECTION 2 - DESCRIPTION DU MANDAT

Je,  
en ma qualité de personne dûment autorisée<sup>1</sup> par l'entreprise indiquée à la section 1 de la présente procuration, autorise le mandataire désigné à la section 4 à agir au nom de l'entreprise et à représenter ses intérêts auprès de La Financière agricole du Québec. Cette procuration s'applique également à la communication de renseignements et de documents relatifs à la réalisation du mandat. Je confie à mon mandataire la ou les responsabilités suivantes :

*(Veuillez indiquer avec précision le ou les mandats confiés.)*

Ex. 1 : Je lui donne le mandat de gérer, de prendre toute décision et de poser tout acte quant aux différents programmes administrés par La Financière agricole du Québec auxquels l'entreprise adhère ou auxquels elle est admissible.

Ex. 2 : Je lui donne le mandat de me représenter dans le cadre de ma demande de révision concernant la décision du...

1. Lorsqu'une entreprise désire donner un consentement à une personne désignée, la signature d'une personne habilitée est nécessaire. Dans le cas d'une société par actions, il s'agit d'un dirigeant (président, vice-président, secrétaire ou trésorier). En ce qui concerne une société de personnes ou une société en nom collectif, n'ayant pas de conseil d'administration, l'entreprise doit désigner l'un des associés. Finalement, pour la société en commandite, il s'agit de la société agissant par son commandité.

### SECTION 3 - DURÉE DE LA PROCURATION

Cette procuration prend fin selon la première des éventualités suivantes: un an après sa signature, quand elle devient impossible à exécuter ou quand le mandant la révoque ou le mandataire y renonce.

### SECTION 4 - RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE MANDATAIRE (PERSONNE QUI REPRÉSENTE)

Nom et prénom	Organisme (s'il y a lieu)	Fonction (s'il y a lieu)	
Adresse postale (numéro, rue ou rang)		Municipalité/Ville	Province
Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (cellulaire)	

### SECTION 5 - IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE À DONNER UNE PROCURATION POUR L'ENTREPRISE<sup>2</sup>

J'ai lu et compris la portée de ce document.

Nom et prénom	
Titre ou fonction	Numéro de téléphone
Signature	Date

### SECTION 6 - PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis par la FADQ sont nécessaires à l'exercice de ses attributions et seront traités de façon confidentielle. Le fait de ne pas les fournir peut en allonger le délai de traitement ou en entraîner le refus. Advenant le retrait de ce consentement, la personne mandataire ne pourra plus agir au nom de votre entreprise. La FADQ ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel ou ses mandataires pour l'application de cette procuration. Toute consultation ou rectification de ces renseignements est possible en s'adressant au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

2. Pour les sociétés par actions, vous devez joindre les résolutions de l'administrateur unique ou l'extrait de la résolution du conseil d'administration.